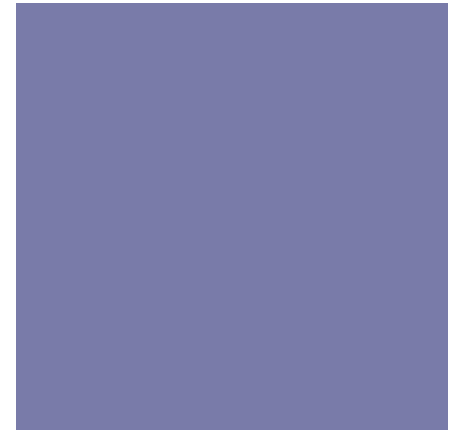
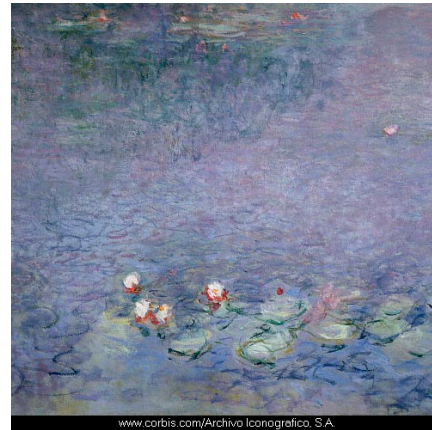


PARCOURSUP 2022

www.parcoursup.fr



SOMMAIRE



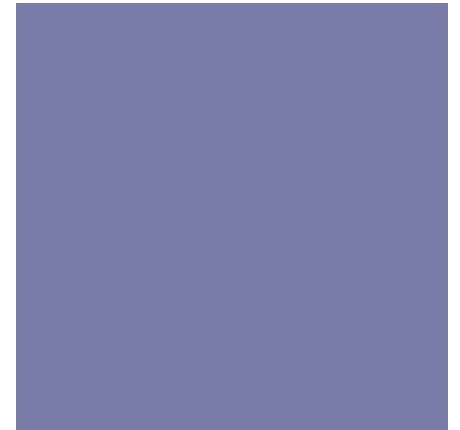
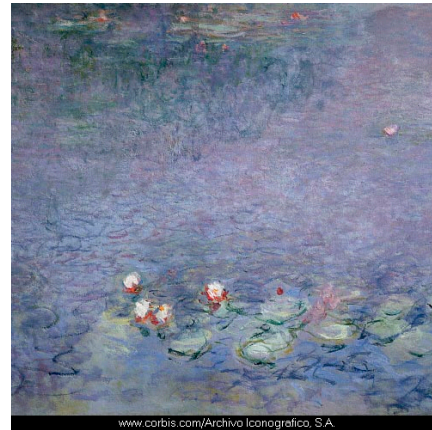
www.parcoursup.fr

SOMMAIRE

- ◆ Les sources d'informations
- ◆ Quelques conseils pratiques
- ◆ Les formations présentes sur Parcoursup
- ◆ Le calendrier
- ◆ Parcoursup, étape par étape
- ◆ Quelques spécificités (vœux multiples, PASS Ile-de-France, année de césure ...)
- ◆ Exemple d'une candidature



LES SOURCES D'INFORMATIONS



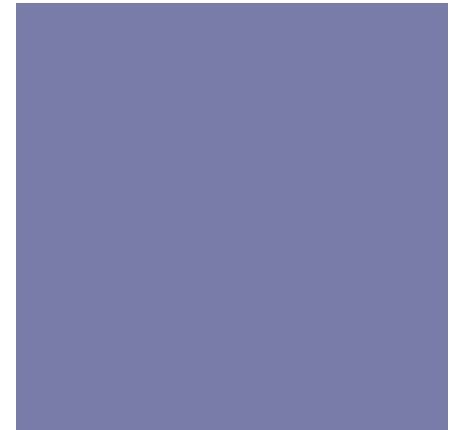
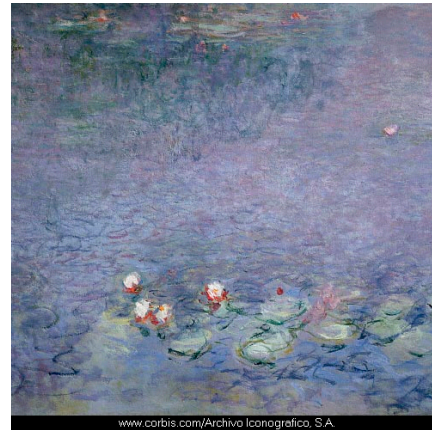
www.parcoursup.fr

SOURCES D'INFORMATIONS A VOTRE DISPOSITION

- ◆ www.parcoursup.fr
- ◆ www.terminales2021-2022.fr
- ◆ www.mooc-orientation.fr
- ◆ <https://www.oriane.info/>
- ◆ Tutos sur Parcoursup (ex : Comment s'inscrire sur Parcoursup?, Comment formuler des vœux? Comment accéder aux études de santé? ...)
- ◆ FAQ sur Parcoursup
- ◆ Les lives Parcoursup 2022 (Questions/Réponses en direct tout au long de la procédure)
- ◆ Site Eduscol pour les fiches pratiques d'aide à la rédaction (projet de formation motivé, rubrique « Activités et centres d'intérêt »)
- ◆ Sites internet du CIO de St Germain en Laye et de l'enseignement supérieur
- ◆ Sites de l'étudiant, studyrama
- ◆ Les JPO et journées d'immersion en présentiel ou en ligne
- ◆ Les salons en présentiel ou virtuels sur les études post bac
- ◆ Les sites internet des établissements
- ◆ Etc



QUELQUES CONSEILS POUR BIEN SE PREPARER



www.parcoursup.fr

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- ◆ **Préparez** les éléments pour vous inscrire et renseignez les coordonnées des représentants légaux pour un meilleur suivi et surtout **n'attendez pas** le mois de mars pour saisir vos vœux.
- ◆ **Abonnez-vous** aux comptes sociaux Parcoursup : @parcoursupinfo et @parcoursup_info pour pouvoir participer aux sessions de Tchat notamment.
- ◆ Pour toutes questions sur une formation et son organisation n'hésitez pas à prendre contact avec un **représentant de la formation** ou encore avec un **étudiant ambassadeur** pour toutes questions sur la vie de l'établissement. Pour ce faire référez-vous à la rubrique « **Vous cherchez une personne avec qui échanger?** » figurant sur chaque fiche formation.
- ◆ **Ne cédez pas à la pression ou à la peur.** Accordez-vous du temps pour **réfléchir et choisir** en conscience. Et **veillez à anticiper** les réponses envisagées aux propositions faites (vos préférences, vos priorités, vos alternatives)
- ◆ **Participez** aux salons et journées portes ouvertes, organisés en présentiel ou en ligne. **Consultez** les FAQ, tutos, vidéos sur Parcoursup.
- ◆ **Consultez** les informations précieuses (cf diapos suivantes) à votre disposition sur le site Parcoursup pour chaque formation demandée

LES INFORMATIONS PRECIEUSES

(A votre disposition sur le site Parcoursup,
sur chaque fiche formation)

- ◆ **La formation** : les contenus et l'organisation des enseignements, les langues et options, les dispositifs pédagogiques, les frais de scolarité, modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives
- ◆ **Les connaissances et compétences attendues** : attendus nationaux, attendus complémentaires (ex: spécialités du bac recommandées en 1^{ère} et terminale).
- ◆ **Les critères généraux d'examen des vœux** pris en compte pour l'analyse du dossier (résultats académiques, compétences académiques, savoir-être, motivation et cohérence du projet)

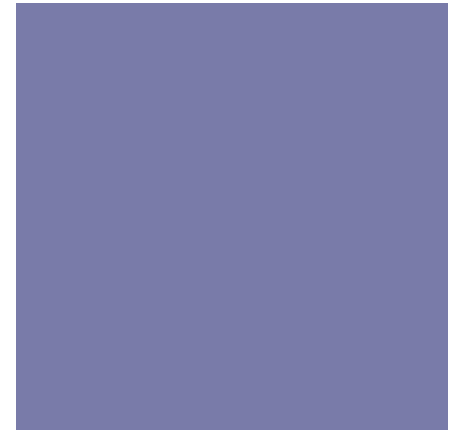
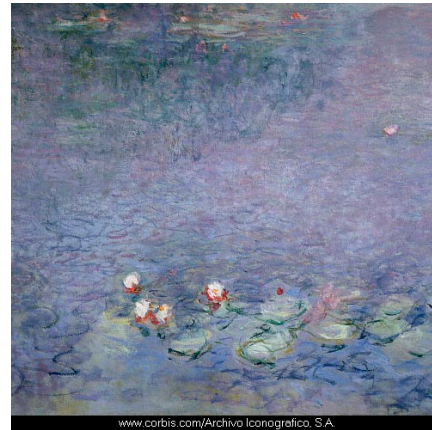
LES INFORMATIONS PRECIEUSES

(A votre disposition sur le site Parcoursup,
sur chaque fiche formation)

- ◆ **Les débouchés** : taux de passage en 2^e année, possibilités de poursuite d'études et à partir du 20 janvier 2022 des indicateurs calculés au niveau national en termes de réussite et d'insertion professionnelle
- ◆ **Les contacts des référents de la formation** (référent handicap, responsable pédagogique, étudiants ambassadeurs...)
- ◆ **Les dates des Journées portes ouvertes ou journées d'immersion**
- ◆ **Les chiffres clés** : l'admission en 2021, le nombre de places en 2022, le rapport public d'examen des vœux 2021 et les données sur les formations en open data :
[https://data.esr.gouv.fr/FR/recherche/Parcoursup?
pk_campaign=bandeau_moteur_data](https://data.esr.gouv.fr/FR/recherche/Parcoursup?pk_campaign=bandeau_moteur_data)



LES FORMATIONS PRESENTES SUR PARCOURSUP



www.parcoursup.fr

LES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

(La quasi-totalité des formations post bac est proposée sur Parcoursup)

- ◆ **Les licences, bi-licences ou double cursus**
- ◆ **PASS** (Parcours d'Accès Spécifique Santé) **et LAS** (Licence Accès Santé)
- ◆ **Les CPGE** (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles)
- ◆ **Les CPES** (Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures)
- ◆ **Les CUPGE** (Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles)
- ◆ **Les BUT** (Bachelor universitaire de technologie. **Ex- DUT**)
- ◆ **Les BTS** (brevet de technicien supérieur)
- ◆ **Le DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion)
- ◆ **Le DNMADE** (diplôme national des métiers d'art et du design).
- ◆ **MANH** (classes de mise à niveau hôtellerie)
- ◆ **Les IFSI** (Instituts de formation en soins infirmiers) **et autres formations paramédicales** (orthophoniste, audioprothésiste, orthoptiste, pédicure-podologue ...)

LES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

(La quasi-totalité des formations post bac est proposée sur Parcoursup)

- ◆ **Les licences sélectives de Dauphine et PSL**
- ◆ **Les 10 IEP dont Sciences Po Paris**
- ◆ **Les programmes de Bachelor de l'École polytechnique**
- ◆ **Les formations en hôtellerie-restauration de l'École Ferrandi et de l'Institut Paul-Bocuse**
- ◆ **La plupart des écoles d'architecture, du paysage et du patrimoine (École du Louvre, INP)**
- ◆ **Les écoles nationales supérieures d'art (ENSAD, ENSBA, ENCI) et certaines formations d'art, de design et du spectacle vivant**
- ◆ **Les Ecoles de vétérinaires**
- ◆ **Les écoles de commerce recrutant sur concours propre ou via les banques de concours (Accès, Sésame, Ecricome, Pass, etc)**
- ◆ **La plupart des écoles d'ingénieur**

LES FORMATIONS HORS PARCOURSUP

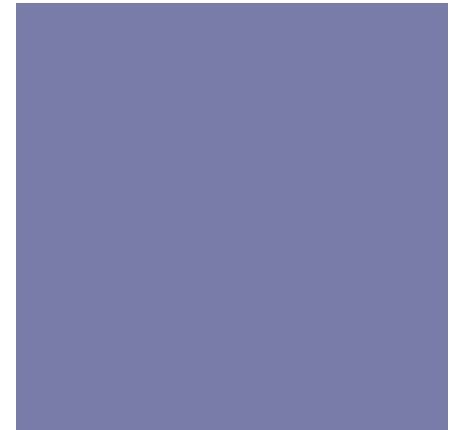
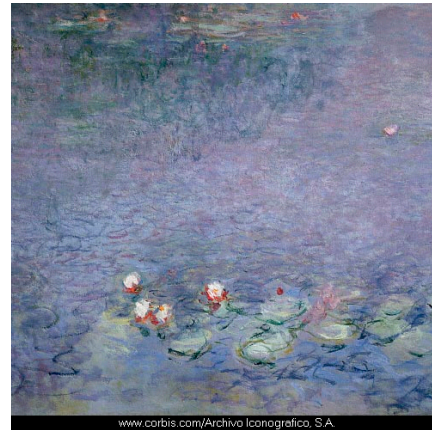
Pour ces formations s'inscrire directement auprès
des établissements sollicités

*Quelques rares formations d'enseignement supérieur
proposées par des établissements privés ne sont pas
présentes sur Parcoursup. Il s'agit de :*

- ◆ Certaines écoles de commerce et de gestion
- ◆ Certaines écoles d'ingénieurs
- ◆ Certaines écoles d'art
- ◆ Ou toutes autres formations ne figurant pas sur Parcoursup



LE CALENDRIER



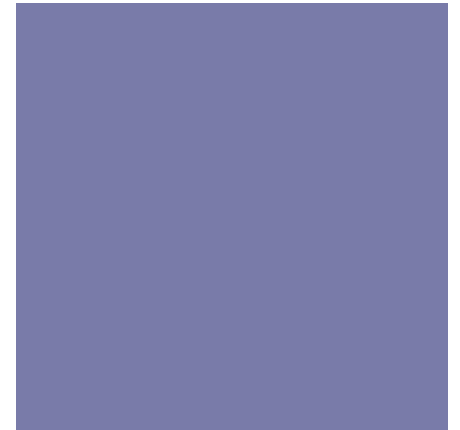
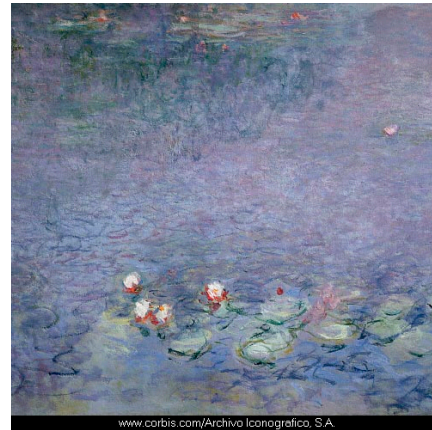
www.parcoursup.fr

CALENDRIER 2022

- ◆ **20 janvier au 29 mars inclus** : Formulation des vœux et constitution du dossier Parcoursup.
- ◆ **Jusqu'au 07 avril inclus**: Finalisation du dossier et confirmation des vœux.
- ◆ **02 juin au 15 juillet** : Propositions d'admission et réponses des candidats
- ◆ **A partir du 5 juillet** : Inscription administrative (se référer aux dates indiquées sur Parcoursup)
- ◆ **23 juin au 16 septembre** : Phase complémentaire.
- ◆ **A partir du 1^{er} juillet** : CAES



PARCOURSUP ETAPE PAR ETAPE



www.parcoursup.fr

1^{ère} étape : L'inscription

Inscription, formulation des vœux, et constitution du dossier

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 20 janvier au 29 mars -

1 S'inscrire sur le site Parcoursup en indiquant son :

- ◆ **Numéro INE** (Identifiant National Élève)
- ◆ **Mail** (obligatoire).
- ◆ **Numéro de téléphone portable** (Les parents peuvent également indiquer leur n° de portable pour recevoir les alertes liées à la procédure)
- ◆ **Et éventuellement télécharger l'application Parcoursup**

1^{ère} étape : L'inscription

Inscription, formulation des vœux, et constitution du dossier

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 20 janvier au 29 mars -

2 Saisir et enregistrer ses vœux :

- ◆ **1 à 10 vœux maximum** (possibilité de saisir des sous-vœux à l'intérieur d'un vœu = vœu multiple)
- ◆ **Les vœux ne sont pas classés.** Ils doivent être réfléchis et motivés.
- ◆ Après le 29 mars, **aucun nouveau vœu ne pourra être ajouté ou remplacé.** Possible toutefois de supprimer un vœu non confirmé ou de modifier un sous-vœu jusqu'au le 7 avril.

2^{ème} étape : Confirmation des voeux

Finalisation des dossiers et confirmation de chaque vœu

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Jusqu' au 07 avril inclus -

- ◆ **Compléter et finaliser son dossier** pour chaque vœu (saisir son « **projet de formation motivé** » et déposer les pièces demandées par l'établissement)
- ◆ **Renseigner la rubrique « Préférence et autres projets »** (information confidentielle, non transmise aux établissements. Obligatoire pour finaliser son dossier).
- ◆ **Vérifier la remontée automatique de vos notes** (vous ne pourrez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin du 2^e trimestre ne sera pas remonté dans votre dossier)
- ◆ Une fois le dossier complet, **confirmer chaque vœu.**
- ◆ Un **dossier incomplet** ne pourra pas être confirmé.
- ◆ **Un vœu non confirmé** ne pourra pas être pris en compte et donner lieu à une proposition d'admission.

3ème étape : Examen des candidatures

Traitement des vœux dans les établissements

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

Avril/Mai

ELEMENTS DONT DISPOSENT LES ETABLISSEMENTS POUR ETUDIER LES VŒUX :

- ◆ **La fiche Avenir transmise par le lycée** : la moyenne des 2 premiers trimestres de terminale, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation complémentaire du professeur principal (*méthode de travail, autonomie, engagement citoyen, esprit d'initiative*) et avis du chef d'établissement sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation demandée
- ◆ **Les notes de l'année de première** : bulletins scolaires + notes des épreuves anticipées de français.

3ème étape : Examen des candidatures

Traitement des vœux dans les établissements

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

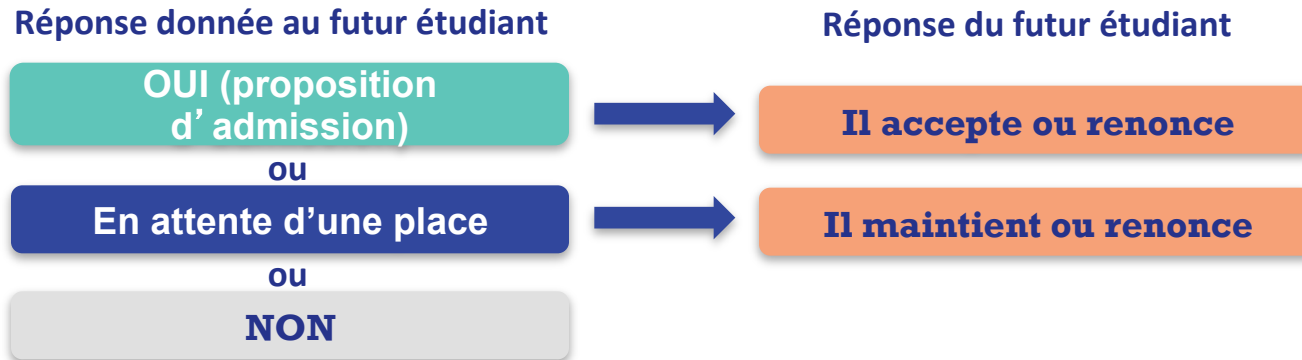
ELEMENTS DONT DISPOSENT LES ETABLISSEMENTS POUR ETUDIER LES VŒUX :

- ◆ **Les notes de l'année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre) + notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale
- ◆ **Le projet de formation motivé** rédigé par le candidat.
- ◆ **L'attestation de passation du questionnaire** pour les vœux en licence de droit et sciences (questionnaire en ligne sur le site terminales2021-2022.fr à partir du 20 janvier 2022)
- ◆ Les autres éléments éventuellement demandés

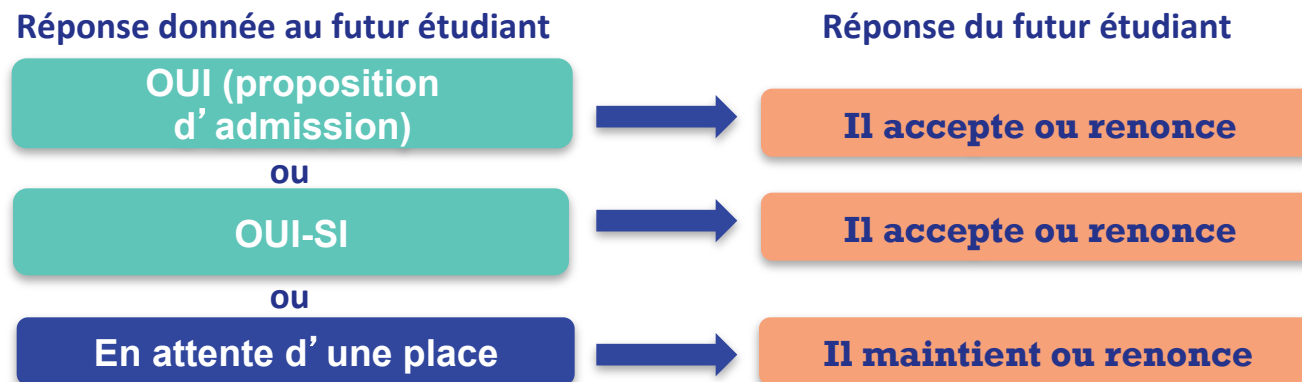
4ème étape : Phase d'admission

Propositions d'admission et réponses des candidats
- 2 juin au 15 juillet -

➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)



➔ Pour une formation non sélective (licence non sélective, PASS)



oui – si : Signifie que le lycéen est accepté dans la formation uniquement s'il accepte un **parcours de formation personnalisé (remise à niveau, tutorat ...)**

4ème étape : Phase d'admission

Propositions d'admission et réponses des candidats

- 2 juin au 15 juillet -

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

COMMENT REpondre AUX PROPOSITIONS?

- ◆ Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?
 - Respecter les délais indiqués dans le dossier pour accepter ou renoncer à une proposition d'admission :
 - Un délai non respecté entraîne la suppression des propositions d'admission ou des éventuels vœux « en attente ».
- ◆ Selon le cas de figure :
 - Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente:
 - il **accepte** la proposition (ou y renonce)
 - Il maintient, s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente (si absence de maintien, vœux supprimés automatiquement)**
 - s'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous les autres vœux. Il **consulte alors les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

4ème étape : Phase d'admission

Propositions d'admission et réponses des candidats

- 2 juin au 15 juillet -

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- ◆ **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente:**
 - il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** afin de libérer des places pour d'autres candidats en attente.
 - Il maintient, s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente**
 - s'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous les autres vœux. Il **consulte alors les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée
- ◆ **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :**
 - **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux. L'indication du rang du dernier candidat appelé en 2021, l'aidera à apprécier au mieux sa position. Il **maintient ou renonce à ses vœux « en attente »**.
- ◆ **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)**
 - **Dès le 2 juin**, possibilité de demander un accompagnement, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en **phase complémentaire dès le 23 juin**.

5ème étape : Inscription administrative

Inscription administrative dans l'établissement d'accueil

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

**Après avoir accepté définitivement
la proposition d'admission de son choix**

- ◆ **Effectuer son inscription administrative** dans l'établissement d'accueil, à partir des résultats du bac.
- ◆ **Ces formalités sont propres à chaque établissement** : suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement.

Phase complémentaire

Permet de postuler sur les places vacantes

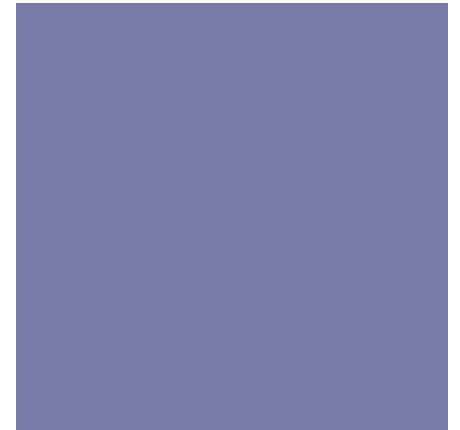
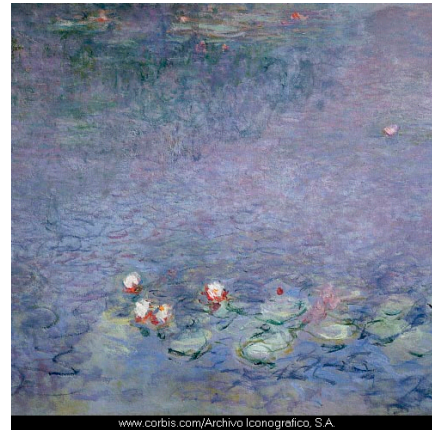
décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

Les élèves n'ayant reçu aucune proposition d'admission pourront participer à la phase complémentaire

- ◆ **Du 23 juin au 16 septembre 2022** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places vacantes**.
- ◆ **À partir du 1er juillet 2022** : les candidats, sans proposition d'admission, pourront également solliciter depuis leur dossier **la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudiera leur dossier et les aidera à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles



LES SPECIFICITES



www.parcoursup.fr

Les vœux multiples (1/4)

- ◆ Un vœu multiple est composé de **plusieurs sous-vœux**.
- ◆ Un sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné.
- ◆ Le vœu multiple compte pour **un seul** vœu parmi les 10 vœux possibles.
- ◆ A l'intérieur d'un vœu multiple le lycéen peut sélectionner **une ou plusieurs formations** sans les classer.
- ◆ Les **filières concernées par les vœux multiples sont** : BTS, BUT, CPGE, PASS, DCG, DN MADE, IFSI, EFTS, écoles de commerce et d'ingénieur, réseau des Sciences Po, concours commun des écoles nationales vétérinaires.

10 sous-vœux maximum par filières et 20 sous-vœux maximum au total pour l'ensemble des vœux multiples (hors écoles d'ingénieurs, de commerce, Réseau ScPo, IFSI et PASS Ile-de-France ...). **Il existe un compteur de vœux et sous-vœux dans le dossier du candidat donc impossible de se tromper.**

Les vœux multiples (2/4)

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total sont :

- ◆ Les BTS et les BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- ◆ Les DN MADE regroupés par mention à l'échelle nationale
- ◆ Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- ◆ Les CPGE regroupées par voie à l'échelle nationale

Les vœux multiples (3/4)

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

- ◆ Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale. A noter : **limitation de 5 vœux multiples maximum par filière**
- ◆ Les EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'Etat à l'échelle nationale**
- ◆ Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**. Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- ◆ Le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et Sciences Po / IEP Paris
- ◆ PASS en Ile-de-France regroupés à l'échelle régionale
- ◆ Le concours commun des écoles nationales vétérinaires

Les vœux multiples (4/4)

Exemples

◆ Pour les BTS et les BUT :

Exemple : Si un élève demande le BTS métiers de la chimie dans 7 établissements, **sa demande compte pour 1 vœu et 7 sous-vœux**

◆ Pour les CPGE :

La demande d'une CPGE d'un même établissement avec **ET** sans internat compte pour un seul sous-vœu

Exemple : Si un élève demande la CPGE scientifique voie MPSI :

- Au lycée A à Paris sans internat
- Au lycée B à Paris sans internat
- Au lycée C à Marseille (avec internat ET sans internat)
- Au lycée D à Rouen (avec internat ET sans internat)

Ces demandes comptent pour 1 vœu et 4 sous-vœux

PASS en Ile-de-France

(Parcours d'Accès Spécifique Santé)

- ◆ Le candidat qui demande PASS en Ile-de-France, formule un **vœu multiple** et autant de sous-vœux souhaités (1 sous-vœu = 1UFR de santé avec une option. Ex : PASS, option droit à l'Université de Paris). **Il est fortement conseillé de faire plusieurs sous-vœux.**
- ◆ Les sous-vœux ne sont pas comptés dans le nombre total de sous-vœux autorisé dans le cadre des vœux multiples (fixé à 20) et le vœu « PASS Ile-de-France » compte pour 1 seul vœu (parmi les 10 vœux possibles)
- ◆ **Examen et traitement du dossier par les universités** (les critères varient d'une université à l'autre)

Année de césure

(de 1 semestre à 1 année universitaire)

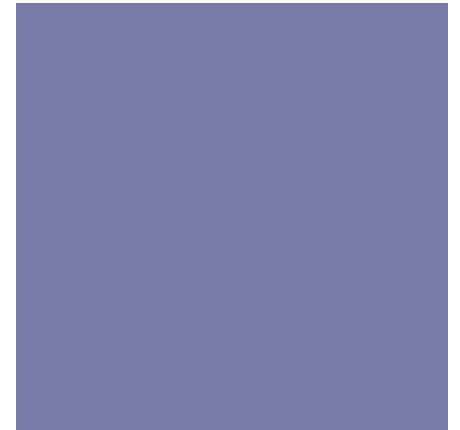
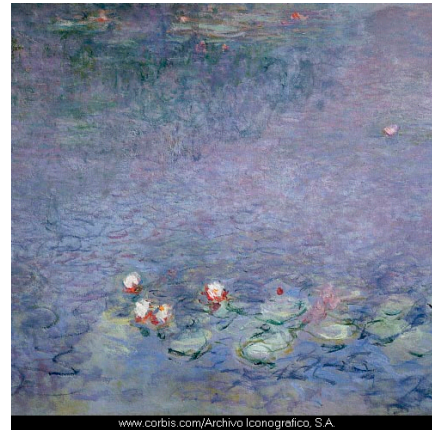
- ◆ Un lycéen peut demander une année de césure **directement après le bac** : possibilité de **suspendre temporairement une formation** dans le but d'acquérir une **expérience utile** pour sa formation ou pour favoriser son projet personnel ou professionnel
- ◆ La césure peut prendre des **formes diverses**: une mobilité internationale, un projet professionnel, entrepreneurial, associatif, civique ou personnel.
- ◆ La demande de césure est faite **lors de la saisie des vœux sur Parcoursup**, elle est accordée ou non par l'établissement d'accueil. Si elle est accordée, une convention est conclue par l'établissement et l'étudiant.
- ◆ Cette convention garantit le **droit de réintégration ou de réinscription** dans la formation à l'issue de la césure

SPECIFICITES DIVERSES

- ◆ **Pas de sectorisation académique en Ile-de-France pour les licences non sélectives et PASS** : Tous les candidats ont une vocation égale à accéder aux formations non sélectives d'Ile-de-France, sans distinction entre les 3 académies concernés (Paris, Versailles, Créteil)
- ◆ Pour les vœux en attente, **le rang sur liste d'attente et le dernier candidat appelé en 2021 seront affichés.**
- ◆ Possibilité de formuler également **des vœux en apprentissage**, jusqu'à 10 vœux, en plus des 10 autres vœux autorisés.
- ◆ Un atout pour se démarquer, la **rubrique « Activités et centre d'intérêts »**, **facultative** mais utile pour mettre en avant des qualités, des compétences ou expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.
- ◆ **Pour les élèves en situations de handicap** : Chaque formation dispose **d'un référent handicap** pour échanger avec les candidats et améliorer l'information qui leur est transmise. Les coordonnées (adresse mail) de ce référent sont indiquées dans la **rubrique « contact, coordonnées »**.



EXEMPLE D'UNE CANDIDATURE



www.parcoursup.fr

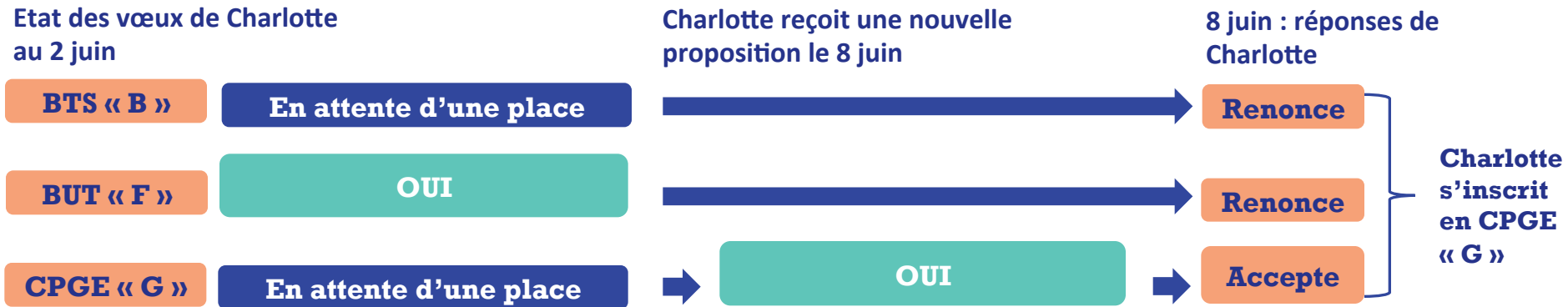
L'exemple de Charlotte élève de terminale

➔ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 2 juin, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	2 juin : propositions des établissements	2 juin : réponses de Charlotte	La procédure continue
BUT « A »	OUI	Renonce	<p>Elle accepte la proposition d'admission en BUT « F »</p> <p>Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : BUT « A », Licence « C » et licence « E »</p> <p>Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et CPGE « G »</p> <p>Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »</p>
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI	Renonce	
CPGE « D »	NON		
Licence « E »	OUI - SI	Renonce	
BUT « F »	OUI	Accepte	
CPGE « G »	En attente d'une place	Maintient	
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	

L'exemple de Charlotte élève de terminale

➔ Le 8 juin, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour la CPGE « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission en CPGE « G ».
- Elle renonce donc au BUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que la CPGE « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement en CPGE « G » une fois les résultats du bac connus.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Centre d'Information et d'Orientation de Puteaux

Service public gratuit, ouvert à tous du
lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de
13h30 à 17h. Ouvert pendant les vacances
scolaires.

